

Comment soutenir l'Esperluette ?

1/ Adhérer à l'association : l'adhésion annuelle et familiale est de 35€, déductible des impôts (66 % de la somme versée). Elle permet de contribuer à la poursuite des actions d'intérêt général auprès des familles.

2/ Faire un don et en parler autour de vous : des parents ont contacté leurs comités d'entreprise, un établissement scolaire a organisé une petite manifestation pour présenter l'association et récolter des dons... L'Esperluette est reconnue organisme d'intérêt général : les dons ouvrent droit à une réduction d'impôts correspondant à 66% des sommes versées (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

Ex :	Vous donnez	Cela ne vous coûtera que
	50 €	17 €
	100 €	34 €

Pour les entreprises :

Le mécénat en numéraire ou de compétences, génère une réduction de l'IS à hauteur de 60 % du don.

COUPON à retourner par mail ou par courrier à l'Esperluette

Nom

Prénom.....

Adresse postale.....

.....

Adresse mail.....

Je choisis de soutenir l'Esperluette :

1/ J'adhère à l'association pour un montant annuel de 35 €
Cela ne me coûte que 12 € (soit 1 € par mois)

2/ Je fais un don d'un montant de €
(par exemple : un don de 100 € me coûte en réalité 34 €)

Je choisis d'effectuer mon versement en ligne : <https://www.apayer.fr/lesperluette>
(plate-forme de paiement sécurisé)

Je choisis d'effectuer mon versement par chèque

Association l'Esperluette : 48ter rue Louis Plana, 31500 Toulouse
(Association reconnue d'intérêt général)

Mail : l-esperluette@orange.fr